

L'Espace Naturel Sensible de votre commune

Pelouses et combes de la vallée de l'Ouche

- Créé en 2016
- **204 hectares** de zone protégée
- Une multitude de **pelouses calcaires**
- **50 %** du site composé d'habitats naturels reconnus "d'importance" à l'échelle européenne.
- Site géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne.
- Plusieurs espèces végétales et animales font l'objet d'un **statut de conservation majeur**.
- Découvrir bientôt votre Espace Naturel le long d'un **sentier pédagogique** qui sera mis en place par votre mairie : planches informatives et paysages vous feront passer un agréable moment en pleine nature.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : <https://www.plombieres-les-dijon.fr/espace-naturel-sensible-ens>

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le rapport d'étude auprès de votre mairie ainsi qu'un document général sur les espèces exotiques envahissantes.

Vous avez une interrogation ? Rapprochez-vous de votre mairie, elle saura vous apporter une réponse



Mairie de
Plombières-les-
Dijon

TÉLÉPHONE : 03 80 43 52 36
Mail : mairie@mairie-plombieres21.com

MASTER DYCOB
2020-2021



DYNAMIQUE &
CONSERVATION DE LA
BIODIVERSITÉ



En savoir plus sur

La Pyrale du buis

CYDALIMA PERSPECTALIS

ESPÈCE EXOTIQUE
ENVAHISSANTE

La Pyrale du buis

La pyrale du buis est un papillon nocturne. Originaire d'**Asie de l'est**, il a été introduit de manière accidentelle en Alsace en 2008 via le commerce de variétés ornementales de buis. La pyrale du buis est notamment connue pour ses **ravages sur le buis**. En effet, les chenilles de ce papillon sont responsables de dégâts majeurs. Elles consomment les **feuilles** de la plante mais s'attaquent également à **l'écorce fraîche** et peuvent ainsi faire dépérir des plantes entières en peu de temps. Mais à quoi ressemble ce papillon ?

La chenille :



Son corps est **vert**, orné de bandes blanches et de **points noirs**. Sa tête est également noire et son corps est hérissé de poils blancs. Cependant, cette chenille n'est **pas urticante** et ne représente aucuns dangers pour vous et vos animaux.

Le papillon :



- Taille : **36 à 44 mm**
- Forme **triangulaire**
- Ailes **blanches-nacrées** bordées par une bande **marron**.
- Parfois présence de **reflets violacés** qui le différencie de toutes les espèces européennes.

La Pyrale du buis représente un danger pour le **buis uniquement**.

Comment lutter chez soi ?

- En favorisant les prédateurs naturels comme la Mésange charbonnière par la pose de nichoirs dans vos jardins. (achat et plan de construction sur le site de la Ligue de Protection des Oiseaux).
- En appliquant raisonnablement du *Bacillus thuringiensis* (Attention : ce champignon entraîne aussi la mort de toutes les autres chenilles que la Pyrale).

Ne pas confondre ce papillon avec :

- Bordure entrecoupée



Couleur identique à la Pyrale du buis

- Ecaille chinée



Forme triangulaire semblable à la Pyrale du buis

D'autres espèces invasives sont présentes sur votre commune : la Renouée du Japon ou encore le Ragondin.

